



Resiliation assurance mobile bouygues telecom

Par **sourire**, le **17/10/2009** à **10:05**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un téléphone portable chez Bouygues Telecom la semaine dernière. Le vendeur a été très insistant pour que je souscrive une assurance Club Bouygues (GRAS SAVOYE). rnEn gros, je me suis vraiment sentie obligée de signer et maintenant je me retrouve toute bête avec mon assurance à 4,90€/mois... rn rn3 jours plus tard, lorsque j'ai appelé la compagnie d'assurance pour annuler cette souscription il m'a été répondu qu'il n'y avait pas de délai de rétractation et que cela ne se faisait que pour les ventes à distance. rnje devais envoyé une demande de résiliation avec AR 1 mois avant la date anniversaire.rnrnSavez-vous s'il est possible d'annuler cette assurance où bien dois-je attendre rn1 an ? rnrnJE VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR VOTRE REPOSErnCordialement

Par **chaber**, le **17/10/2009** à **14:44**

Bonjour,rnrnl'achat et l'assurance ayant été effectués en magasin, il ne peut y avoir de délai de rétractation car il n'y a pas eu démarchage.rnrnSi vous maintenez votre intention de résilier ce contrat, vous pouvez le faire dès maintenant pour la date anniversaire (en LR avec AR). Ainsi vous n'oublierez pas de respecter les délais.rnSurtout faites un double que vous conserverez précieusement en attendant confirmation de l'assureur

Par **riaubanc**, le **13/06/2012** à **16:29**

je demande de résilier mon contrat de mon téléphone portable dont le est le 0699052341 je vous remercie

Par **riaublan**, le **13/06/2012** à **16:39**

je suis sfr nouveau téléphone portable merci